

## Assemblée communale du 23 avril 2015

commune@treyvaux.ch - www.treyvaux.ch

## Point 6 Plan de gestion de la Petite Sarine: Création d'une réserve forestière - information

Lors de l'assemblée des budgets du 15 décembre 2011, nous avons informé les citoyens et citoyennes de la participation de la commune au "Plan de gestion de la Petite Sarine". Dans le catalogue de mesures visant un développement optimal de la faune et de la flore qui avait été présenté à l'occasion, figurait également la création d'une réserve forestière.

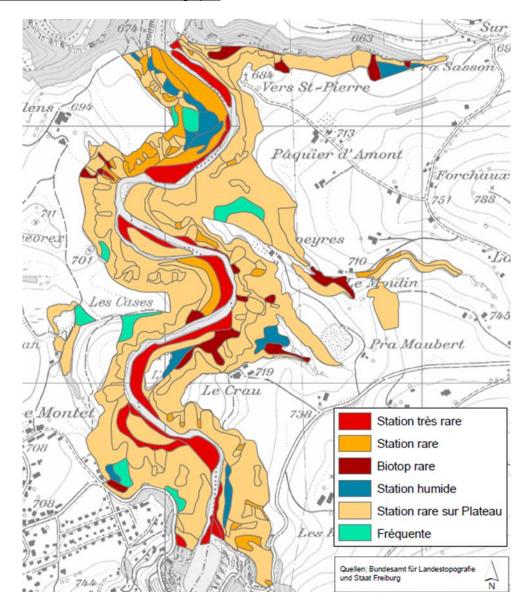
Entre temps, une étude a été réalisée afin de concrétiser cette mesure et un rapport technique a été présenté aux propriétaires concernés. Outre la commune de Treyvaux, celles de Rossens et Arconciel sont concernées. Le Bénéfice curial de Treyvaux, l'Etat de Fribourg, le Groupe E ainsi que plusieurs propriétaires privés se trouvent également dans le périmètre arrêté par l'Etat. La surface totale de la réserve est d'un peu plus de 100 ha et, en tant que propriétaire, notre commune est concernée par une surface de 15.44 ha.

Le périmètre a été arrêté sur la base de la valeur écologique des différentes stations forestières. Cette valeur dépend du sol, du climat, de l'altitude et plus particulièrement de la faune et de la flore présente dans les différents secteurs. Dans le périmètre en question, 28 différentes stations forestières ont été répertoriées, dont certaines sont considérées de rares, voire de très rares sur le plateau suisse. La majorité d'entre elles, biotopes ou stations rares se trouvent dans les méandres de la Sarine et sont répertoriées dans le rapport technique rédigé entre autres par des biologistes.

Les objectifs recherchés par la création d'une réserve forestière sont:

- Protéger et conserver les stations forestières rares ayant une grande valeur écologique.
- Permettre une évolution naturelle de la forêt avec une structure plus proche de l'état naturel.
- Conserver des vieux arbres et des arbres habitats.
- Sauvegarder et promouvoir la diversité de la faune et de la flore notamment pour les batraciens, reptiles, mammifères et oiseaux.

## Stations forestières et valeur écologique



## Exemple d'espèces rares



Oiseaux: pic cendré

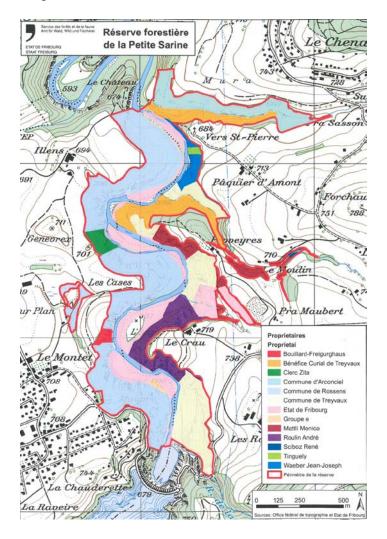


Batraciens: sonneur à ventre jaune



Fougères: langue de cerf

L'exploitation des forêts propriétés de la commune de Treyvaux est très difficile, comme l'atteste le plan ci-dessous. En effet, ses parcelles sont situées principalement sur les rives de la Sarine, donc très pentues et difficiles d'accès. Dès lors, il est impossible de rentabiliser l'exploitation des forêts communales. C'est principalement pour cette raison que le Conseil communal a décidé de signer cette convention.



L'indemnité versée à la Commune de Treyvaux est de 73'597 francs et la convention est valable 50 ans. Ce montant est financé à 60% par la Confédération et à 40% par l'Etat de Fribourg.

Fertilité (selon stations forestières)	Francs par ha et par an	Surface [ha]	Total en francs (50 ans)
Très bonne	120	0.74	4'464.00
Bonne	100	8.95	44'745.00
Moyenne	80	0.45	1'808.00
Médiocre	70	4.60	16'089.50
Mauvaise	60	0.70	2'100.00
Total		15.44	69'206.50
Supplément pour réserve de plus de 100 ha		4'390.67	73'597.00

En conclusion, le Conseil communal a accepté de mettre en réserve ces différentes surfaces se situant dans le projet de cette réserve. La convention a été signée en janvier 2015 et l'indemnité va prochainement être versée sur le compte de la Commune. Cette somme sera mise en réserve est allouée pour des travaux concernant la forêt uniquement.